

Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir**Extrait du registre des délibérations**

Date de la convocation : 11 mai 2017
Nombre de membres 45
Présents : 32 – Pouvoirs 9
Votants : 41

Vote : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 19/05/2017
et publication du 23/05/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 18 mai à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHÉREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Dominique DUCHÈNE, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Laurent HUBERT, Gérard BLANCHET à Pierre BIHOREAU, Xavier GAYAT à Jean-François COINTRE, Nadine GRELET-CERTENAIS à Guy-Michel CHAUVEAU, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Ghislaine SOYER, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Christophe LIBERT à Jean-Claude BOIZIAU, Denis TURIN à Dominique DUCHÈNE.

D02-18-05-2017 Recrutement bilan concertation SCoT

Par délibération en date du 10 février 2017, le comité syndical a décidé de recourir à un jeune en service civique afin de réaliser l'évaluation de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du SCoT avec « l'Intention Publique ». Il s'avère que les profils des 2 seules candidatures reçues à ce jour ne correspondent pas à ce qui est attendu. Aussi, afin de permettre la réalisation rapide de cette mission qui conditionne la poursuite du processus d'élaboration du SCoT, M. Le Président propose au comité syndical de recruter un agent pour besoin occasionnel sur 2 mois entre juin et septembre.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité approuve le recrutement d'un agent pour besoin occasionnel pour une durée de 2 mois, autorise le Président signer toute pièce à intervenir.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE



The image shows a blue circular official stamp of the 'Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir'. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'Pays Vallée du Loir' at the bottom, separated by two stars. A black ink signature is written over the stamp. Below the stamp, there is a horizontal line and the text 'CS du 18/05/2017'.